



# MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ÉDUCATIVES EN SEINE-ET-MARNE

2021



Les pôles Jeunesse, Sports et Vie Associative de la Direction Départementale de la Cohésion sociale (DDCS) ont intégré le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) au sein de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) au 1er janvier 2021. Cette réforme territoriale a pour objectif de développer une vision complète de l'enfant, de l'adolescent et du jeune au cours de leurs différents temps de vie ainsi que de promouvoir une société de l'engagement. Ce rapprochement favorise un véritable continuum éducatif de l'enfant et du jeune.

Les projets éducatifs territoriaux (PedT) ont mis en évidence l'importance des loisirs éducatifs qui, en contribuant à l'épanouissement de l'enfant et à sa socialisation, constituent des temps éducatifs à part entière, notamment lorsqu'ils sont pensés de manière globale en cohérence avec les temps scolaires et familiaux et en lien avec le territoire.

Les collectivités ayant contractualisé un PedT ainsi qu'un Plan Mercredi dès la rentrée scolaire 2018 sont déjà dans leur troisième année de mise en œuvre et vont devoir mettre en place l'évaluation de leur projet en vue de son renouvellement. C'est l'opportunité pour les acteurs locaux, afin de poursuivre l'amélioration de la qualité éducative, de consolider le dialogue entre partenaires de la coéducation et mettre en œuvre la démarche d'évaluation validée dans leurs projets. En complément, la DSDEN proposera fin avril un questionnaire d'évaluation en ligne.

Le Groupe d'Appui Départemental (GAD), composé notamment de représentants de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et de la Caisse d'Allocations Familiales, pourra vous apporter un appui à la construction, la mise en œuvre et l'évaluation de ces projets.

#### 4 ORIENTATIONS ET 17 PROPOSITIONS POUR LA SEINE-ET-MARNE

Réalisé avec le concours de la Préfecture, du Département et de la CAF, ce guide est destiné aux collectivités locales.  
Il vise à favoriser les synergies en lien avec les grandes orientations des politiques éducatives.

# SOMMAIRE

<b>Soutenir la coéducation</b>	<b>5</b>
Plan relance PedT / Plan mercredi (CAF - DSDEN)	5
Soutien à la parentalité (CAF)	6
«Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants» (DSDEN)	6
<b>Consolider les apprentissages de la maternelle au collège</b>	<b>7</b>
« Petits déjeuners gratuits à l'école » (DSDEN)	7
Lire et résoudre des problèmes sous forme ludique (DSDEN)	7
Schéma départemental de développement de la lecture publique (Département)	8
L'offre culturelle dans les musées départementaux et au château de Blandy-les-Tours (Département)	8
Aide aux « devoirs faits » (DSDEN)	9
<b>Favoriser la pratique des activités physiques et sportives</b>	<b>10</b>
Construire l'Héritage Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (DSDEN - SDJES - UNSS)	10
30 minutes d'activités physiques et sportives par jour (SDJES – DSDEN)	11
« Savoir nager / savoir se sauver » (SDJES – DSDEN)	11
« Tous nageurs en 6e » (Département)	12
« Savoir Rouler à Vélo » (SDJES – DSDEN)	12
Sensibilisation à la sécurité routière (Préfecture)	12
<b>Promouvoir l'engagement des jeunes et les valeurs de la République</b>	<b>13</b>
Le Service National Universel (SDJES – DSDEN)	13
Le Service Civique (SDJES – DSDEN)	13
Les formations sur les valeurs de la République (SDJES – DSDEN)	14

# 1

## SOUTENIR LA COÉDUCATION

### • Plan relance PedT / Plan mercredi (CAF - DSDEN)

Après un démarrage encourageant entre septembre 2018 et juillet 2019 avec la signature de 2119 Plans mercredi au niveau national, la dynamique connaît un ralentissement depuis la rentrée 2019 un développement surtout centré autour des grands centres urbains, avec un déficit d'offre constaté sur les territoires prioritaires. Ces constats amènent la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales à lancer un plan de relance à compter de cette rentrée. Ce plan vise à accompagner les collectivités engagées dans un Plan mercredi, qu'elles en soient déjà signataires ou en voie de l'être. Il comprend principalement trois mesures d'aides financières portées par les CAF sur une enveloppe nationale de 40 millions d'euros jusqu'en 2022 (fin de la Convention d'Objectifs et de Gestion) :

### 3 MESURES

- **mesure 1** : création d'une aide nationale à l'investissement en accueils de loisirs périscolaires pour soutenir les créations, rénovations et réhabilitations d'accueil et les achats de matériels et mobiliers. Cette aide est cumulable avec l'aide locale du [règlement intérieur des aides financières aux organisme de la Caf 77](#).
- **mesure 2** : hausse du montant de la bonification, portée de 0,46€ à 0,95€ par heure, pour toutes les heures créées dans le cadre de la labellisation Plan mercredi depuis 2018, en faveur des accueils de loisirs implantés en QPV et dans des collectivités au potentiel financier par habitant inférieur à 900€.
- **mesure 3** : création d'une aide temporaire à l'ingénierie pour soutenir les communes dans la préfiguration et la signature de Plans mercredi ainsi que les renouvellements.

Toute collectivité qui souhaite conventionner son PEDT et/ou Plan Mercredi doit rédiger un Projet Educatif Territorial répondant aux critères de la charte qualité Plan Mercredi le cas échéant. Le site <http://planmercredi.education.gouv.fr/> apporte de nombreuses ressources avec notamment une trame d'élaboration du PEDT ainsi que des fiches pédagogiques pour étayer les propositions.

Le projet ainsi que l'annexe Plan Mercredi sont à envoyer à [isabelle.moons@ac-creteil.fr](mailto:isabelle.moons@ac-creteil.fr) en vue de les faire valider par le GAD.

### CONTACTS

**Site** : <https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-seine-et-marne/partenaires-locaux/professionnels-de-l-enfance-de-la-jeunesse-et-de-la-parentalite/reforme-des-rythmes-educatifs>

**Contact CAF** : [ct-as.cafmelun@caf.cnafmail.fr](mailto:ct-as.cafmelun@caf.cnafmail.fr)

**Contact DSDEN** : [natacha.blanc@ac-creteil.fr](mailto:natacha.blanc@ac-creteil.fr)



- **Soutien à la parentalité (CAF)**

**Le dispositif « Clas »** (Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité) ne s'adresse pas à tous les enfants, mais seulement à ceux qui sont en difficulté avec l'apprentissage et pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires. Les actions conduites en groupes de 5 à 10 enfants sont centrées sur l'aide méthodologique au travail scolaire, notamment par le jeu, et sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire des enfants. Les parents sont associés aux actions, pour renforcer et d'améliorer leurs relations avec l'école, leur compréhension du système scolaire et de les conduire à une plus grande implication dans la scolarité de leur enfant. L'encadrement doit être de deux accompagnateurs par groupe. Ce n'est pas un dispositif où on fait les devoirs.



CONTACTS

- **Site** : [https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/771/offre\\_de\\_service/enfance\\_et\\_jeunesse/triptyque\\_clas.pdf](https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/771/offre_de_service/enfance_et_jeunesse/triptyque_clas.pdf)

**Le dispositif « REAAP »** (Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) regroupe des actions, menées par des associations, des collectivités et des parents, destinées à soutenir sous toutes ses formes l'exercice de la parentalité. Il se veut être un « lieu » dynamique d'échanges et de mutualisation des expériences et des pratiques. Il repose sur l'idée que, les parents, premiers éducateurs de leur enfant, ne sont pas seuls, la responsabilité éducative étant collective et partagée. De plus, la parentalité ne va pas obligatoirement de soi, elle est une construction permanente.



CONTACTS

- **Site** : <https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-seine-et-marne/partenaires-locaux/professionnels-de-l-enfance-de-la-jeunesse-et-de-la-parentalite/le-reaap-en-seine-et-marne>
- **Contacts** : [parentalite.cafmelun@caf.cnafmail.fr](mailto:parentalite.cafmelun@caf.cnafmail.fr)

- **«Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants» (DSDEN)**

Le dispositif OEPRE s'adresse aux parents allophones afin de leur permettre de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants. Des formations à destination de ces parents sont dispensées dans les écoles, collèges ou lycées. Elles sont financées par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Intérieur. Ces ateliers sociolinguistiques déployés sur le département, ont pour objectif d'améliorer les compétences des parents suivant trois axes d'apprentissage : connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école, acquisition du français et des valeurs de la République.



CONTACTS

- **Site** : <https://eduscol.education.fr/2187/ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants>
- **Contact** : [ce.coeducation77@ac-creteil.fr](mailto:ce.coeducation77@ac-creteil.fr)

## 2

## CONSOLIDER LES APPRENTISSAGES DE LA MATERNELLE AU COLLÈGE

Il est proposé aux collectivités de s'engager, aux côtés des équipes pédagogiques, dans des démarches éducatives en complément du projet de territoire.

- « Petits déjeuners gratuits à l'école » (DSDEN)

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, permet d'organiser dans les écoles la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune. Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires. Un volet éducatif accompagne cette distribution afin d'apporter aux élèves une éducation à l'alimentation permettant de développer un projet pédagogique et éducatif. Les publics ciblés, les durées et modalités de distribution des petits déjeuners sont définis par les équipes pédagogiques et les municipalités, en lien avec les IEN.

Le financement des denrées est assuré par l'Education nationale au moyen d'une subvention globale versée par la DSDEN dès le début de l'opération sur la base de 1,3€/petit déjeuner. La commune a la charge de la commande, de l'acheminement, de l'entreposage et de la distribution des petits déjeuners.

**Mise en œuvre renforcée dès aujourd'hui et pour la rentrée 2021** : ouverture possible à tous les niveaux du 1er degré (si l'organisation le permet, sinon les cycles 1 et 3 sont à privilégier) et, au-delà de l'éducation prioritaire, aux écoles identifiées par les élus et les services académiques (en privilégiant une distribution quotidienne des petits-déjeuners dans les écoles les plus défavorisées). Il est conseillé d'adopter une organisation souple (lieux ouverts par exemple), d'associer les parents et les partenaires extérieurs.

### CONTACTS

- **Site** : <https://eduscol.education.fr/2179/focus-sur-le-dispositif-des-petits-dejeuners>
- **Dossier de presse (mars 2021)** : <https://www.education.gouv.fr/soutenir-les-familles-fragiles-reduire-les-inegalites-alimentaires-favoriser-les-apprentissages-322728>
- Se rapprocher de l'**IEN de la circonscription**
- **Contact** : **Julien VANHILLE**, référent du dispositif  
[julien.vanhille@ac-creteil.fr](mailto:julien.vanhille@ac-creteil.fr)

- Lire et résoudre des problèmes sous forme ludique (DSDEN)

Pourquoi les problèmes font-ils si peur aux élèves ? Peut-être parce qu'ils nous rappellent de mauvais souvenirs ou bien parce qu'ils sont totalement déconnectés du concret. C'est pour cela que la construction de jeux, l'écriture d'énoncés, la mise en œuvre de connaissances, de compétences acquises pourraient placer l'élève dans un contexte rassurant, où « résoudre un problème » ne serait qu'un moyen d'atteindre un objectif et non pas une fin en soi. Il n'est pas rare que des équipes pédagogiques proposent des situations de résolution permettant de travailler des compétences transversales en réalisant des jeux à construire.

Cela permet à l'élève de s'approprier les jeux en utilisant ses connaissances comme des outils. Le fait de décloisonner les apprentissages permet une plus grande souplesse horaire et une plus grande motivation de l'élève devenu acteur de son apprentissage.

La résolution de problèmes sous forme de jeux place les élèves en situation de conflit cognitif, indispensable au progrès. Cette démarche active peut être également conçue dans le cadre de la continuité éducative, en faisant le lien entre le temps scolaire et le temps péri-scolaire, voire extra-scolaire.

## CONTACTS

- **Contact** : **Caroline DOUINEAU**, IEN de la circonscription de Montereau, en charge du plan Mathématiques [caroline.douineau@ac-creteil.fr](mailto:caroline.douineau@ac-creteil.fr)

### • Schéma départemental de développement de la lecture publique (Département)

Les bibliothèques territoriales impliquées peuvent solliciter la Médiathèque départementale pour se faire prêter les ressources nécessaires à ces projets (documents, expositions, valises thématiques, jeux, tapis narratifs).

La Médiathèque départementale met par ailleurs en place des dispositifs d'éducation artistique et culturelle à destination des collèges, autour du théâtre, de la poésie, de la musique contemporaine, du cinéma documentaire ou d'animation, ou encore des sciences. Elle est à l'écoute des établissements intéressés pour les accompagner dans le montage de leur projet. Enfin, le Département organise chaque année un concours d'écriture de nouvelles policières, « Suspense en Seine-et-Marne », accessibles aux élèves scolarisés dans un collège seine-et-marnais, ainsi qu'aux jeunes de plus de 15 ans résidant dans le département.

## CONTACTS

- **Site** : <https://mediatheque.seine-et-marne.fr/fr/le-schema-departemental-de-developpement-de-la-lecture-publique-2020-2025>
- **Contact** : Médiathèque départementale de Seine-et-Marne 01 60 56 95 00, [mediatheque.internet@departement77.fr](mailto:mediatheque.internet@departement77.fr)

### • L'offre culturelle dans les musées départementaux et au château de Blandy-les-Tours (Département)

Le Département offre aux jeunes, dans l'ensemble de ses établissements culturels, des visites adaptées ainsi que des actions de médiation très variées, parfois même « hors les murs ».

Possédant des collections diverses, ces établissements permettent d'aborder de nombreux sujets tels les Beaux-arts au musée des peintres de Barbizon, la poésie au Musée Stéphane Mallarmé à Vulaines-sur-Seine ou bien encore la sculpture au Musée-jardin Bourdelle à Egreville. Le musée de Préhistoire d'Île-de-France de Nemours apporte des connaissances complémentaires aux enseignements dispensés dans le cadre des programmes scolaires tandis que le musée de la Seine-et-Marne, situé à Saint-Cyr-sur-Morin, permet aux plus jeunes de s'approprier et découvrir leur territoire de vie. Quant au château de Blandy-les-Tours, témoin de l'époque médiévale, il propose tout en s'amusant de découvrir les modes de vie, l'architecture ou bien encore l'histoire des lieux.

Les équipes des établissements culturels se mobilisent pour répondre aux attentes des enseignants qui les sollicitent lors de la programmation de visites. Les offres éducatives peuvent s'inscrire dans le cadre des programmes scolaires ou être le support d'acquisition de compétences (découverte et observation, travail en équipe, pratique artistique...).

## CONTACTS

- **Site** : <https://www.seine-et-marne.fr/fr/musees-departementaux>
- **Contact** : [julie.chadouteau@departement77.fr](mailto:julie.chadouteau@departement77.fr)

- **Aide aux « devoirs faits » (DSDEN)**

Dispositif gratuit pour accompagner les collégiens dans la réalisation de leurs devoirs, la DSDEN propose de l'étendre, à titre expérimental, au cycle 3 (CM1-CM2-6e) afin de favoriser la construction de compétences communes, les échanges entre élèves (tutorat entre pairs) ou entre enseignants et, plus globalement, la liaison entre l'école et le collège. Des séances peuvent être organisées, en fin de journée ou le mercredi matin, au collège ou dans une école (avec une convention entre la mairie et le collège), pour un public mixte d'élèves du CM et de 6e, encadrés par un professeur des écoles et/ou un professeur du collège (rémunérés par la DSDEN).



CONTACTS

- **Site** : <https://www.education.gouv.fr/devoirs-faits-un-temps-d-etude-accompagnee-pour-realiser-les-devoirs-7337>
- Il convient de se rapprocher de l'**IEN de la circonscription et/ou le principal du collège.**
- **Contact** : Léa **ROCHMANN**, référente du dispositif  
[Lea.Rochmann@ac-creteil.fr](mailto:Lea.Rochmann@ac-creteil.fr)



### 3

## FAVORISER LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

- **Construire l'Héritage Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (DSDEN - SDJES - UNSS)**

Les Jeux olympiques et paralympiques se dérouleront en France respectivement du 26 juillet au 11 août et du 4 au 15 septembre 2024. La volonté de l'équipe de candidature a été de faire porter le projet français en partie par les sportifs eux-mêmes, et de consacrer une large place à l'héritage à construire pour le pays et sa jeunesse par-delà le déroulement des Jeux.

Pour la Seine-et-Marne, les jeux représentent un symbole fort pour renforcer les pratiques sportives à l'école, pour inscrire les valeurs sportives au cœur des enjeux liés à l'éducation, à l'inclusion, à la santé et à la cohésion sociale.

Le programme départemental d'impulsion de la pratique sportive, pour tous et chacun, se décline autour de cinq grandes thématiques visant à former les citoyens de demain dans le respect des valeurs de l'École républicaine mises en résonance avec celles du sport et de l'olympisme.

### 5

#### THÉMATIQUES

- **L'éducation:** interdegré et continuité éducative.
- La **formation:** développer un parcours de formation qui favorise l'insertion professionnelle et sociale vers les métiers du sport.
- La **santé.**
- La **culture.**
- La **cohésion sociale.**

À l'horizon 2024, la Seine-et-Marne a l'ambition d'organiser et de soutenir une série d'actions éducatives, qui resteraient pérennes et constitueraient un héritage durable après les Jeux, dans les champs des activités physiques, sportives et artistiques, de l'olympisme et du paralympisme. Ces actions visent d'une part à développer les orientations prises en matière de développement du sport dans le milieu scolaire et extrascolaire, et d'autre part à susciter une nouvelle approche du sport chez les élèves et les étudiants en croisant les valeurs de l'olympisme et celles portées par l'Éducation nationale.

L'ambition est donc non seulement de promouvoir **la santé et le bien-être**, mais aussi de contribuer à la cohésion sociale à travers la valorisation du **vivre ensemble, la transmission d'un héritage durable entre générations et la réussite de tous**, grâce aux valeurs véhiculées par le sport.

### 5 pistes

- Convention avec le COJO, et appel à projets IMPACT 2024 <https://generation.paris2024.org/impact-2024>
- Partenariats villes labellisées «Terre de Jeux»
- Actions autour des Centres de Préparation aux Jeux et soutien aux sportifs de haut niveau
- L'inclusion par le sport: parasport et sport partagé
- Labellisation génération 2024. Le label accordé aux écoles et aux établissements scolaires vise à développer des passerelles entre le monde éducatif et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

### CONTACTS

- **Site :** <https://generation.paris2024.org/>  
<https://eduscol.education.fr/929/generation-2024>
- **Contacts:** Philippe BANA, Florent NOWAKOWSKI, référents Jeux Olympiques au sein du SD JES [ce.sdjes77@ac-creteil.fr](mailto:ce.sdjes77@ac-creteil.fr)  
Christine PINCE, UNSS 77 [Christine.PINCE@unss.org](mailto:Christine.PINCE@unss.org)

## • 30 minutes d'activités physiques et sportives par jour (SDJES – DSDEN)

La mise en œuvre des « 30 minutes d'activité physique quotidiennes » est souple et fondée sur le volontariat des équipes pédagogiques en s'appuyant sur l'environnement existant et sur le respect des règles sanitaires : une tenue sportive n'est pas nécessaire; la cour d'école, les locaux scolaires et les abords de l'école sont à utiliser en priorité; l'ensemble des acteurs de la communauté éducative peuvent être impliqués dans la définition d'un projet qui s'intégrera au projet d'école. Ces 30 minutes ne se substituent pas aux heures d'EPS prévues dans les programmes. Six pistes de travail sont possibles en lien avec le temps périscolaire.

### 6 PISTES

- Faire de la récréation, un temps propice à la pratique physique des élèves.
- Inclure l'action dans le cadre de l'expérimentation « Cours le matin, EPS et Sport l'après-midi ».
- Impliquer les écoles labellisées « Génération 2024 ».
- Associer les écoles inscrites dans les territoires labellisés « cités éducatives ».
- Mobiliser le savoir-faire et les moyens du sport scolaire et des fédérations sportives partenaires.
- S'inspirer d'expériences existantes, en France et ailleurs.

### CONTACTS

- **Site** : <https://eduscol.education.fr/2569/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne>
- **Contact** : IEN de la circonscription ou conseiller pédagogique départemental EPS:  
**Jean-Pierre Hulin** ([jean-pierr.hulin@ac-creteil.fr](mailto:jean-pierr.hulin@ac-creteil.fr)) et **Isabelle Collavet** ([isabelle.collavet@ac-creteil.fr](mailto:isabelle.collavet@ac-creteil.fr))

## • « Savoir nager / savoir se sauver » (SDJES – DSDEN)

Dans le cadre du plan de «prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique», le ministère accompagne en apportant un soutien financier dans la mise en place de stages d'aisance aquatique et d'apprentissage de la natation pour les enfants de 4 à 12 ans ne sachant pas nager. L'objectif est de satisfaire aux tests d'aisance aquatique ou du Sauv'nage. Ces stages sont gratuits pour les enfants et encadrés par un maître nageur sauveteur. Le programme « aisance aquatique » concerne prioritairement les enfants de 4 à 6 ans et est destiné à confronter les enfants à l'eau pendant une classe bleue sous forme de stage massé. Le programme «j'apprends à nager» proposé pendant les vacances scolaires, les week-ends ou lors des temps périscolaires, s'adresse principalement aux enfants âgés de 6 à 12 ans.

### CONTACTS

- **Site** : <https://sports.gouv.fr/pratiques-sportives/pratique-securite/prevention-des-noyades-et-developpement-de-l-aisance-aquatique/>
- **Florent NOWAKOWSKI**, référent du dispositif au sein du SDJES  
[florent.nowakowski@ac-creteil.fr](mailto:florent.nowakowski@ac-creteil.fr) - 01 75 18 70 58



- « Tous nageurs en 6e » (Département)

Le Département accompagne cette volonté de favoriser l'apprentissage des jeunes au travers de son dispositif « Tous nageurs en 6e ». Par l'intermédiaire de la participation aux frais de transports pour se rendre sur les piscines (80% du coût du transport, plafonné à 4,80 €/km), mais aussi des frais de location des créneaux spécifiques (75% du coût de location des créneaux de piscine, plafonné à 45 €/séance), il permet aux collégiens entrant en 6ème de bénéficier d'un accompagnement spécifique dans l'optique de satisfaire, à l'issue d'un volume de 26 séances maximum, aux tests du savoir nager. Près de 17 000 collégiens bénéficient de cet accompagnement chaque année.

CONTACTS

- Site : <https://www.seine-et-marne.fr/fr/sport-au-college>
- Contact : **Sébastien BOURDAIS**  
[sebastien.bourdais@departement77.fr](mailto:sebastien.bourdais@departement77.fr)

- « Savoir Rouler à Vélo » (SDJES – DSDEN)

Programme initié par le Ministère des Sports, permet aux enfants de 6 à 11 ans de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège afin de répondre à des enjeux de sécurité, de développement des mobilités actives et de pratique d'une activité physique et sportive. Il s'inscrit dans une continuité des temps de vie de l'enfant, qu'ils soient scolaires, périscolaires ou extrascolaires.

CONTACTS

- Site : <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/> et Eduscol <https://eduscol.education.fr/990/l-education-aux-mobilites-actives-et-citoyennes>
- Contact : **Alexandre JAMES**, référent du dispositif au sein du SDJES  
[alexandre.james@ac-creteil.fr](mailto:alexandre.james@ac-creteil.fr) – 01 75 18 70 36

- Sensibilisation à la sécurité routière (Préfecture)

Le Bureau de la Politique Départementale de Sécurité Routière (BPDSR) apporte son appui aux porteurs de projets (entreprises, associations, écoles, établissements publics, etc.) pour l'organisation d'actions de sécurité routière (SR) selon les enjeux définis annuellement par le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

Cet appui peut être : la fourniture d'affiches, de documentations ; l'attribution de subventions dans le cadre d'un appel à projets ; la mise en relation avec un partenaire sécurité routière pouvant vous apporter son expérience et/ou son aide ; la participation à l'action SR au travers d'ateliers grâce aux outils et aux Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR), bénévoles formés et nommés par le Préfet.

CONTACTS

- Site : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Education-et-securite-routieres/Politique-departementale-de-Securite-routiere>
- Contact : [pref-securite-routiere@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:pref-securite-routiere@seine-et-marne.gouv.fr)

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**



## 4

# PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT DES JEUNES ET LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

### • Le Service National Universel (SDJES – DSDEN)

Le Service National Universel (SNU) est un dispositif d'engagement des jeunes de 15 à 17 ans qui se déploie en 2 phases pour les volontaires inscrits : un séjour de cohésion de 12 jours, dans un département éloigné du département de résidence, puis une phase de mission d'intérêt général (MIG) dans l'année suivant le séjour au cours de laquelle le volontaire s'inscrit auprès d'un organisme d'intérêt général de proximité, pour des missions de 12 jours consécutifs ou 84 heures perlées. Les MIG constituent une opportunité pour les volontaires comme pour les collectivités de s'engager dans des services de proximité au bénéfice du public.

#### CONTACTS

- **Site** : Proposez des missions d'intérêt général | [snu.gouv.fr](https://snu.gouv.fr)
- Les collectivités et associations intéressées par la mise en place d'une MIG pour favoriser et valoriser l'engagement des jeunes peuvent contacter : [ce.sdjes77.snu@ac-creteil.fr](mailto:ce.sdjes77.snu@ac-creteil.fr)

### • Le Service Civique (SDJES – DSDEN)

Le Service Civique est un dispositif soutenant l'engagement et l'initiative des jeunes de 16 à 25 ans ou 30 ans en situation de handicap. Il permet aux volontaires de s'engager dans une mission au service de l'intérêt général, en favorisant le contact et l'interaction avec le public, tout en offrant aux jeunes volontaires un accompagnement dans la construction et la réalisation de leurs projets personnels et perspective d'insertion professionnelle. Pour proposer des missions, d'une durée moyenne de 8 mois, les structures d'accueil doivent disposer d'un agrément demandé auprès du SDJES ou peuvent bénéficier de l'intermédiation par une structure d'ors et déjà agréée.

#### CONTACTS

- **Site** : <https://www.service-civique.gouv.fr/organismes/>
- **Contact** : [ce.sdjes77.service-civique@ac-creteil.fr](mailto:ce.sdjes77.service-civique@ac-creteil.fr)



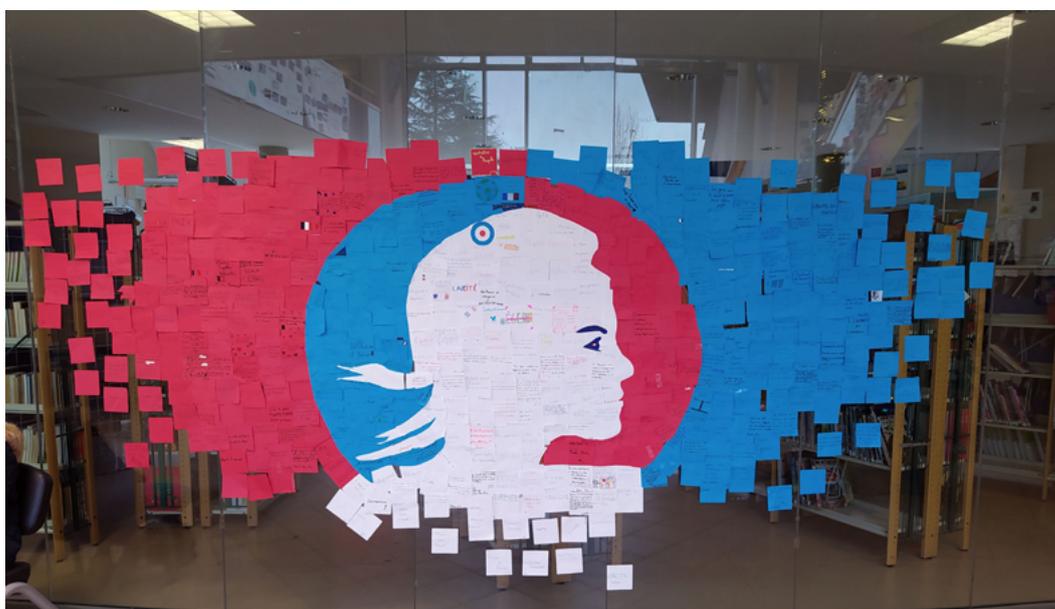
- **Les formations sur les valeurs de la République (SDJES – DSDEN)**

Le SDJES dispose de plusieurs formateurs pour le déploiement du Plan Valeurs de la République et Laïcité qui se traduit notamment par la mise en place de formations d'acteurs de terrain avec une approche interprofessionnelle (agents de collectivités, des enseignants, des animateurs socioculturels, des éducateurs sportifs, des infirmiers...).

- Des formats de 2 jours avec des apports juridiques, historiques et des analyses de pratiques sur les questions de laïcité ;
- Des formats de 3 jours pour devenir formateur habilité des formations de 2 jours (avec une logique de redéploiement aux acteurs locaux). Il est possible pour obtenir cette habilitation de compléter la formation de 2 jours avec une journée spécifique afin d'obtenir l'habilitation de formateurs ;
- D'autres formats peuvent être co-construits en fonction des besoins ou des demandes.

## CONTACTS

- **Contact : Natacha Blanc** [natacha.blanc@ac-creteil.fr](mailto:natacha.blanc@ac-creteil.fr)  
**Alexandre James** [alexandre.james@ac-creteil.fr](mailto:alexandre.james@ac-creteil.fr)





Direction des services départementaux  
de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne  
20 quai Hippolyte Rossignol  
77000 MELUN  
01.64.41.27.00

<http://www.dsden77.ac-creteil.fr/>